

5 agri – agral

Histoire : Travail à distance du cours du vendredi 20 novembre 2020

Bonjour à toutes et à tous.

J'espère que vous vous portez bien, que vous avez passé de bonnes vacances et que les Agri ont réalisé un stage fructueux.

Voilà un reprise un peu particulière puisque cette semaine nous sommes en distanciel.

Voici donc les consignes pour ce cours du 20 novembre 2020.

Journal de classe : les conséquences de la révolution industrielle.

Rappel : ce journal de classe est à compléter pour tous les cours même ceux où vous êtes en distanciel !

Travail à effectuer :

Pour tous : agri et agral. Comme il y a eu beaucoup d'absents en début d'année dans votre classe, je mets en annexe les premières feuilles de cours avec leurs correctifs. Donc première mission pour tous : se remettre en ordre et voir si les pages 3, 5 et 7 sont complétées.

Deuxième mission pour tous : agri et agral : compléter la page 11 en axant vos réponses sur la condition ouvrière. C'est une préparation obligatoire : je la vérifierai au cours du 27 novembre en classe. Ceux qui seraient absents à ce cours doivent cependant me la renvoyer par mail pour cette même date.

Pour les agri : compléter la page 9 et m'en renvoyer une photo par mail : bourgeois.pascale@agrisaintgeorges.be Ce travail est obligatoire et côté.

Pour les agral : J'attends toujours la page 9 du cours complété de Stephan, Loris, Noah et Lucas. Si vous ne voulez pas, un 0/12 ajouté à vos points de période, je vous donne un dernier délais : mardi 17 novembre 16 h.

Pour toute information, incompréhension, question, je suis joignable par mail (bourgeois.pascale@agrisaintgeorges.be) ou sur teams (où je vous conseille de vous connecter via votre adresse mail fournie par l'école en début d'année).

Bonne semaine et bon travail. Portez-vous bien,

Pascale Bourgeois

I. ACQUIS SOCIAUX ET POLITIQUE

Unité 1 : L'évolution du suffrage en Belgique

A l'issue du chapitre tu devras connaître les questions-réponses des pages 3, 5 et 7, les deux concepts : stratification sociale (p. 16) et démocratie (p. 17) et les repères temporels (p. 18)

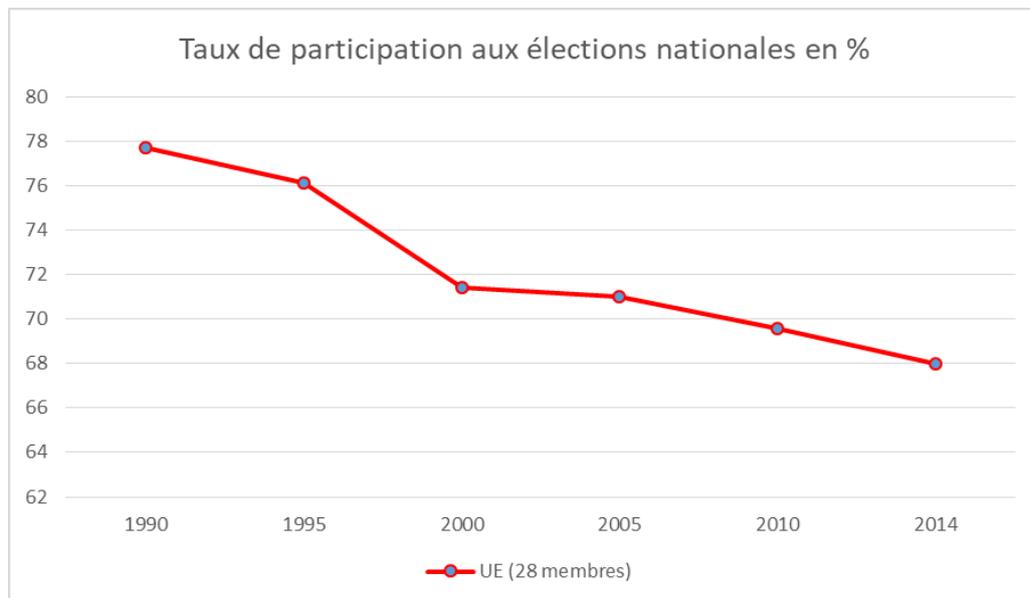
Lis et analyse les documents 1 et 2. Quelles sont tes constations ?

On constate une montée de l'abstention (ne pas aller voter) depuis qq années dans l'U.E. et en Belgique. Pourtant, en Belgique le vote est obligatoire. Mais ce n'est pas le cas de la majorité des pays de l'U.E.

.....

.....

DOC. 1



DOC. 2 Taux moyen de participation aux élections en Belgique

1999	2003	2006	2007	2009	2010	2012	2014
90,6%	91,6%	93%	91,1%	91,1%	89,2%	89,7%	89,4%

En ajoutant au taux d'abstention celui des votes blancs et nuls, c'est près d'un électeur sur cinq qui a décidé de ne pas faire un choix partisan en Wallonie et à Bruxelles en octobre 2012.¹

Source Eurostat et Pascal DELWIT, *Abstention, votes blancs et nuls: un enjeu de l'élection en Belgique*

¹ Rim BEN ACHOUR, *État de la question: L'abstention électorale en Belgique: un phénomène récent*, IEV, Bruxelles, décembre 2012, p.7 URL.: <http://www.iev.be/getattachment/580a9c61-e424-4b20-a18b-03f43d657414/L-abstention-electorale-en-Belgique---un-phenomene.aspx>. Consulté le 21 décembre 2017.



DOC. 4 : Articles de la Constitution belge, 2018

ART. 10. L'égalité des femmes et des hommes est garantie.

ART. 61. Les membres de la Chambre des représentants sont élus directement par les citoyens âgés de dix-huit ans accomplis et ne se trouvant pas dans l'un des cas d'exclusion prévus par la loi. Chaque électeur n'a droit qu'à un vote.

ART. 62. Les élections se font par le système de représentation proportionnelle que la loi détermine. Le vote est obligatoire et secret.

Articles de la Constitution belge, 2018

La problématique :

Depuis le milieu des années 90, force est de constater une poussée abstentionniste en Europe lors des scrutins électoraux. Malgré le vote obligatoire, la Belgique n'échappe pas à ce mouvement. Comment expliquer cette tendance et quels en sont les dangers ?

Définition de quelques notions :

1. Quel type de vote illustre la caricature de Kroll ? (doc. 3)

Un vote nul. Un vote est nul si l'électeur a voté pour plusieurs listes différentes ou si le bulletin de vote est abîmé, illisible ou qu'un commentaire a été laissé dessus.

A différentier du vote blanc qui consiste à ne rien cocher sur le bulletin. Les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés → cela donne donc plus de poids aux votes valables.

2. Que dit la Constitution belge au sujet du droit de vote aujourd'hui ? (doc. 4)

- *Égalité entre hommes et femmes*
- *Définition de l'électeur : Belge ≥18 ans*
- *1 vote = 1 voix*
- *Vote à la proportionnelle*
- *Vote obligatoire et secret*

3. Quels facteurs peuvent expliquer cette montée de l'abstentionnisme en Belgique ?

- *Indifférence des citoyens*
 - *Rejet des hommes politiques*
 - *Rejet de la politique*
 - *Manque de conviction*
 - ...
-

DOC. 5: Schéma de l'hémicycle: la Chambre des représentants, 9 novembre 2017.

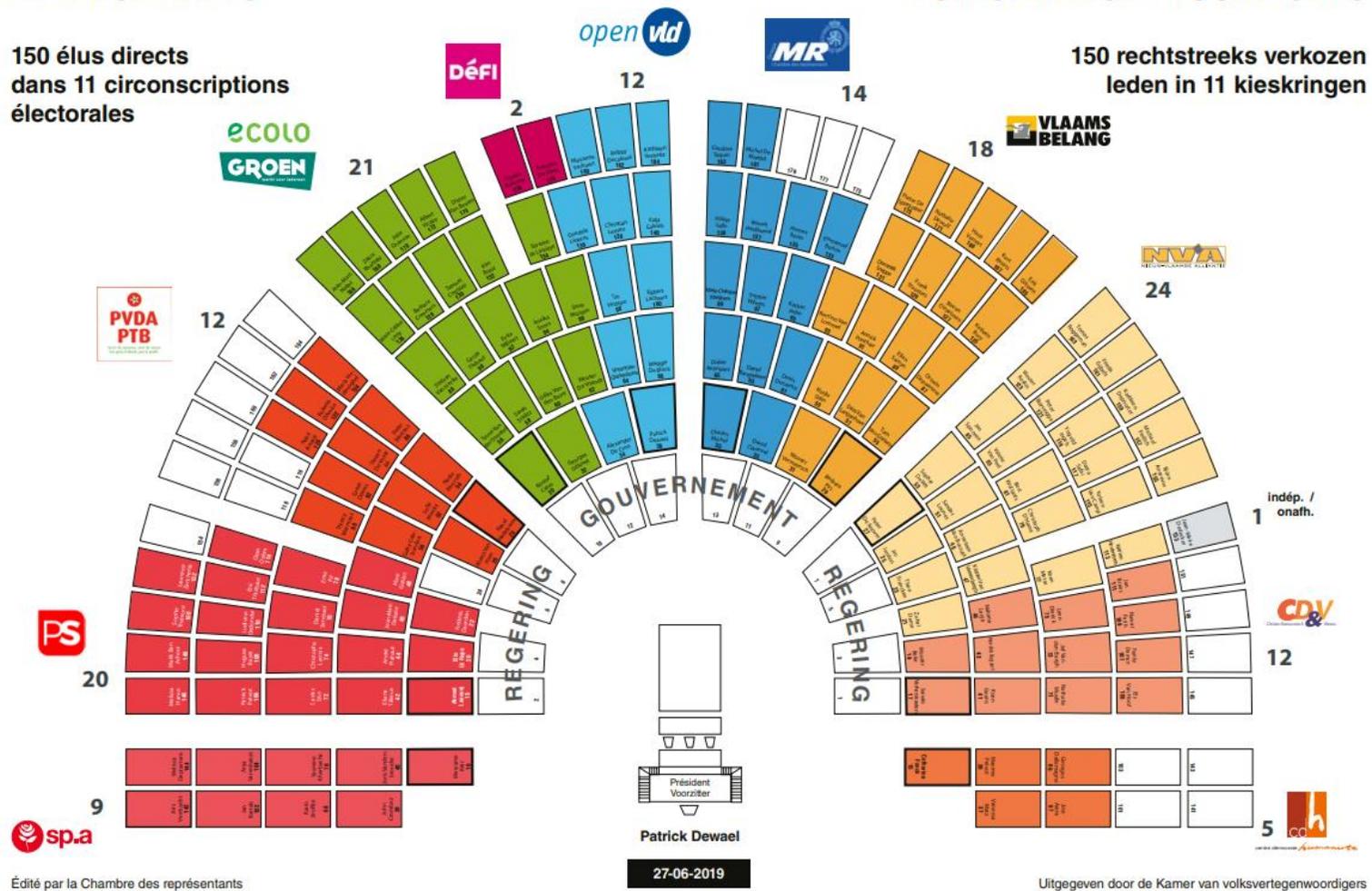
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

150 élus directs dans 11 circonscriptions électorales

HÉMICYCLE - HALFROND

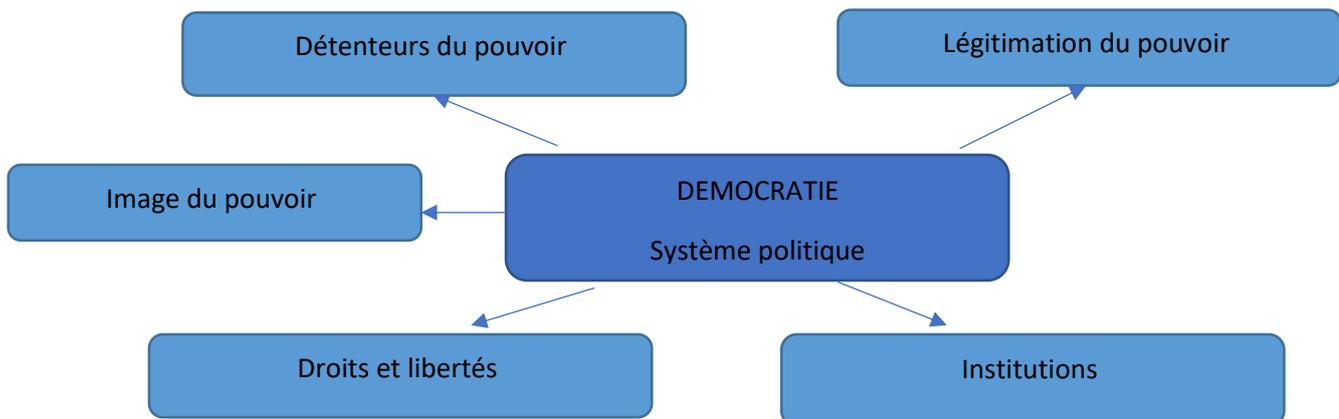
KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

150 rechtstreeks verkozen leden in 11 kieskringen



4. Que nous apprend le document 5 sur le droit de vote en Belgique aujourd'hui ?
*La Belgique est une monarchie (avec un roi) parlementaire (avec un parlement qui vote les lois). Les parlementaires (députés) font partie de la Chambre des Représentants. Ils sont élus par les citoyens belges à la proportionnelle (et non à la majoritaire), c'est-à-dire un nombre d'élus de partis politiques qui est proportionnel au nombre de votants pour ces partis politiques. Il y a un seuil (minimum) électoral pour qu'un parti politique puisse avoir des représentants qui est de 5%
 C'est un système démocratique où un maximum de représentants des citoyens toutes idées confondues, sont représentés. Cela fait partie des droits et libertés des citoyens belges (droit de vote et de représentation). Cela prouve aussi le multipartisme (élément d'une démocratie) et de la possibilité de participer au pouvoir politique.*
5. Quels sont les problèmes démocratiques posés par l'abstention, les votes nuls et les votes blancs ? Quelles sont les parties du concept « démocratie » impactées ?

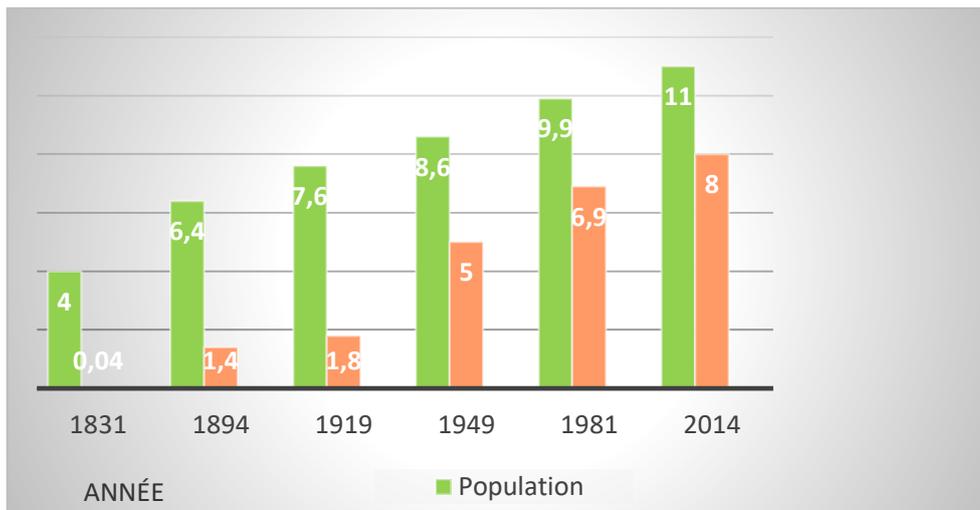
Rappel : concept démocratie :



La légitimation du pouvoir : si trop de citoyens votent nuls ou s'abstiennent ou votent blancs, les élus ne seront plus représentatifs de toute la population.

L'image du pouvoir sera elle aussi impactée, comme les droits et libertés des gens, les institutions et ceux qui détiennent le pouvoir. Tout est impacté !

DOC. 6 Évolution du nombre d'électeurs aux élections législatives en Belgique



D'après les données du Sénat de Belgique

https://www.senate.be/www/?Mlval=/index_senate&MENUID=14130&LANG=fr

Les chiffres sont exprimés en millions: 4,1 = 4 millions cent mille habitants / 0,04 = 40 000 électeurs

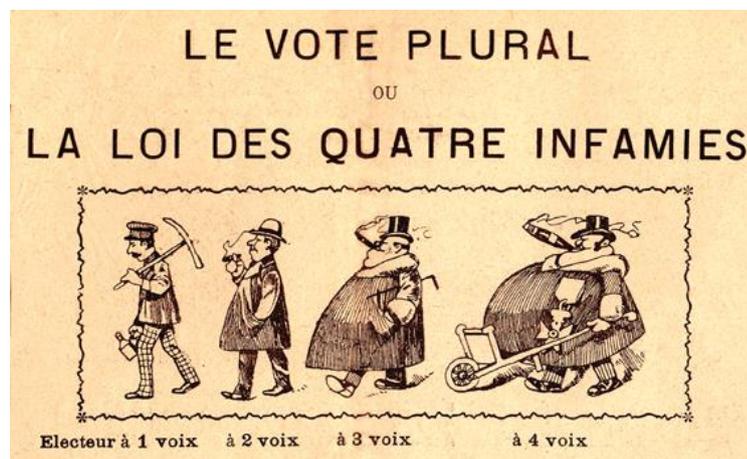
DOC. 7 : Extrait de Eugène DEFACQZ (homme politique libéral et congressiste) au Congrès national, séance du 6 janvier 1831

La nation ne peut pas concourir directement et en entier à l'élection, car quelque beau, quelque séduisant que fût ce spectacle d'un peuple courant tout entier à l'élection de ses mandataires, nous savons malheureusement que cela est impossible...

Le cens est, à mon avis, la condition qu'il faut placer en première ligne pour être électeur. C'est l'avis quasi unanime des congressistes : " La source de tous les pouvoirs réside dans les élections."

Or, à qui appartient-il de les constituer ? A ceux qui sont intéressés à leur maintien, au bon ordre, à la prospérité et à la tranquillité de l'État. Personne n'est aussi intéressé à tout cela que celui qui possède une fortune quelconque et un cens qui la représente... C'est la propriété qui est le fondement du cens; c'est le paiement du cens qui intéresse à la prospérité du pays: il faut donc payer ce cens pour exercer le droit le plus précieux de citoyen.

DOC. 8 : Affiche du Parti Ouvrier Belge, 1895 ©Carhop



Evolution du droit de vote en Belgique depuis 1830.

Quelques repères temporels

Analyse le graphique (doc. 6) : Que constates-tu ?

Il y a une hausse constante du nombre d'électeurs depuis 1830-1.

Il y a très peu d'électeurs en 1831 (1 %), cela n'est pas démocratique.

Qu'est-ce qui aujourd'hui pourrait accroître le corps électoral ?

Baisser l'âge du vote obligatoire

Laisser les étrangers voter

A contrario pourrait-on restreindre le corps électoral ? Comment ?

Augmenter l'âge du vote

Restreindre le vote à un genre (hommes ou femmes)

Faire passer un examen avant de pouvoir aller voter → obtenir un permis de droit de vote (comme un permis de conduire)

Ne plus rendre le vote obligatoire...

Synthèse : évolution du droit de vote en Belgique depuis 1830:

Type de suffrage	Qui	Age	Conditions	Dates
(doc. 7) Suffrage censitaire	♂ belge	≥ 25 ans	Payer le cens (impôt foncier, sur les propriétés immobilières)	1831
(doc. 8) Suffrage universel tempéré par le vote plural	♂ belge	≥ 25 ans	1 ♂ = 1 voix + 1 à 3 voix supplémentaire si : <ul style="list-style-type: none">- Payer le cens- Capacitaire (a fait des études)- Certaines professions- ...	1893
Suffrage universel masculin	♂ belge	≥ 21 ans	Pas de condition : 1 ♂ = 1 voix	1919
Suffrage universel	♂ ♀ belge	≥ 21 ans	Pas de condition : 1 ♂ = 1 voix ; 1 ♀ = 1 voix	1948
Suffrage universel	♂ ♀ belge	≥ 18 ans	Pas de condition : 1 ♂ = 1 voix ; 1 ♀ = 1 voix	1981

